



Divorce a l amiable est ce plus simple et est ce que je perd

Par **gilabert**, le **10/03/2009** à **13:54**

suite a la separation deja 2ans avec mon mari .il etait revenu une semaine et est reparti apres de nouveau et me demande le divorce comment se passe til maintenant quoi faire je n pas d enfants et je suis resté 15ans avec lui sans soucis sauf en 2007 il est parti chez une autre femme et il veut faire un divorce a l amiable

Par **milou**, le **10/03/2009** à **14:12**

[fluo]POUR COMMENCER :
BONJOUR ET MERCI, CA FAIT TOUJOURS PLAISIR.[/fluo]

Je n'ai pas trop compris votre question???

Que voulez-vous savoir? Le divorce à l'amiable doit intervenir, par définition, d'un commun accord. Donc soit vous acceptez, soit vous refusez...

A vous de voir. Néanmoins, il est vrai qu'un divorce par consentement mutuel simplifie les choses et les relations. Vous pourrez par exemple vous contenter d'un avocat pour deux.

Cordialement.